

RGPD – Le rôle de la DSI dans la mise en conformité

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Éligible au CPF : Non

Domaine : Management du SI

Action collective : Non

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Code de formation : P-RDMC

€ Tarifs

Prix public : 1930 €

Tarif & financement :

Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :

Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.

Le dispositif FNE-Formation.

L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.

France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.

CPF -MonCompteFormation

Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

Être capable de sensibiliser et former les équipes de la DSI à la protection des données à caractère personnel
Connaître les responsabilités : responsable de traitement et du sous-traitant
Savoir définir la gouvernance mettre en place dans le cas d'une externalisation des données à caractère personnel
Pouvoir initier les acteurs de la DSI aux analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) et au Privacy by Design (intégration de la protection des données dans les projets)

Public visé

DSI, RSSI, chefs de projet et directions métiers, DPO, DPD

Pré-requis

Notions sur la protection des données personnelles

Lieux & Horaires

Durée : 14 heures

Délai d'accès :

Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation

PROGRAMME

PRÉSENTATION DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS EN COMPLÉMENT DU RGPD

Principes Augmentation des droits des personnes concernées

Renforcement des obligations de sécurité

Augmentation des responsabilités du responsable de traitement et du sous-traitant

Obligation de preuve / Accountability

Définitions des notions clés Les acteurs : responsable de traitement, sous-traitant, destinataire, personne concernée, tiers autorisé

LES RESPONSABILITÉS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET DU SOUS-TRAITANT

La logique de formalités préalables laisse la place à celle de responsabilisation des acteurs : mettre en place un registre des traitements (le registre du responsable de traitement et le registre du sous-traitant), veiller à encadrer l'information des personnes concernées, formaliser les rôles et responsabilités du responsable de traitement et du sous-traitant, nommer un DPO, mener des AIPD, encadrer les contrats avec les prestataires, sécuriser

LA GOUVERNANCE À METTRE EN PLACE POUR L'EXTERNALISATION

DES DONNÉES La voie hiérarchique et les voies fonctionnelles SSI et vie privée : le COPIL, le RSSI, le DPO, la DSI, le sous-traitant hébergeur et les directions métiers déléguées par le responsable des traitements Proposition d'une table RACI Formalisation du référentiel SSI et vie privée : lettre d'engagement, PGPI, politique de protection de la vie privée à usage interne, politique de protection de la vie privée à usage externe, PSSI et référentiels PGSSI S ou PSSI MCAS (les mesures de sécurité), Plan d'Assurance Sécurité à annexer au contrat, guides et procédures, chartes, tableaux de bords et guide d'audit LES AIPD À RÉALISER Liste des types d'opérations de traitement de données de santé pour

Prochaines sessions

Consultez-nous pour les prochaines sessions.

lesquelles une AIPD est requise Les étapes La rédaction du rapport PIA L'INTÉGRATION DE LA VIE PRIVÉE EN COMPLÉMENT DE LA SSI PAR DÉFAUT Les bonnes pratiques L'INTÉGRATION DE LA VIE PRIVÉE EN COMPLÉMENT DE LA SSI DANS LES PROJETS DÈS LA CONCEPTION L'approche en V L'approche Agile LES AUDITS Conformité, organisationnel, architecture, code, ... Efficacité Performance LES TABLEAUX DE BORDS Stratégique Pilotage Opérationnel CONCLUSION

MODALITÉS

Modalités

Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'inscription complet

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.

Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.

Assiduité : certificat de réalisation.

Validations des acquis : grille d'évaluation des acquis établie par le formateur en fin de formation.